

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Band:** 22 (1995)  
**Heft:** 6

**Artikel:** L'internement de réfugiés militaires: aperçu : soldats étrangers dans des camps suisses  
**Autor:** Krause, Selina  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-912181>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



L'internement de réfugiés militaires: aperçu

## Soldats étrangers dans des camps suisses

**Entre 1939 et 1945, la Suisse a laissé entrer quelque 300 000 réfugiés. Ce nombre comprend différentes catégories de réfugiés. Un tiers d'entre eux étaient des militaires venant de 38 pays différents.**

**E**n juin 1940, la Suisse a dû faire face, pour la première fois pendant la Deuxième Guerre mondiale, à l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés militaires. Fuyant devant les blindés allemands, quelque 43 000 militaires

*Selina Krause\**

français franchirent la frontière. Notre pays n'était pas préparé à un tel afflux; les autorités militaires compétentes étaient complètement débordées. C'est pourquoi on créa le Commissariat fédéral pour l'internement et l'hospitalisation (CFIH). Les arrivants étaient tout d'abord regroupés dans des camps situés dans la région frontalière, puis transportés dans les régions d'internement arrêtées par le CFIH.

Sur le plan du droit international public, la Suisse s'était engagée à accueillir et à neutraliser les militaires entrés dans notre pays. Afin d'éviter que ces militaires puissent reprendre le combat, notre pays a dû prescrire le cantonnement surveillé (internement). En outre, les internés devaient être encadrés et ravitaillés comme nos propres soldats. C'était la tâche du CFIH qui, dans la mesure du possible, envoyait en outre les internés travailler. Des soldats polonais ont par exemple construit un sentier pédestre au Tomülpass, qui relie le Safiental et le Valsertal.

### Répartis par pays

Les soldats étrangers étaient cantonnés dans des camps, séparément par pays. C'était généralement des baraquements, situés non loin d'un village. Les camps étaient surveillés par l'armée et dirigés

\*Selina Krause (21 ans) fréquente le Gymnase littéraire de Lucerne et a, dans le cadre des cérémonies commémoratives, étudié intensivement la question de l'internement.

par un officier suisse. Entre 1940 et 1945, il y a eu au total plus de 1200 camps. Le maximum a été atteint en juin 1944, avec 368 camps.

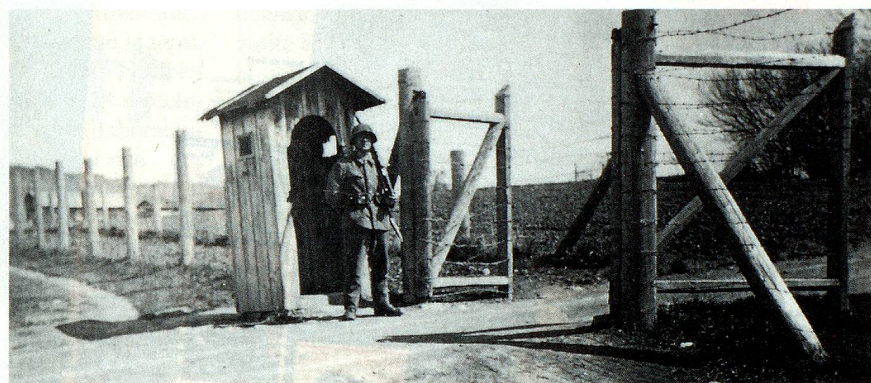
Quatre événements de la guerre en Europe ont provoqué un afflux massif de réfugiés militaires en Suisse: l'invasion de la France par la Wehrmacht allemande au printemps 1940, la capitulation de l'Italie en septembre 1943, l'invasion des Alliés en Normandie en été 1944 et l'effondre-

ment du Reich allemand en mai 1945. Le nombre des internés a alors chaque fois dépassé les 40 000.

### Rapatriment

Après la capitulation de l'Allemagne, le CFIH a eu pour mission d'organiser le rapatriement des internés. La plupart ont quitté la Suisse entre l'été 1945 et le printemps 1946. En vertu du droit international, la Suisse avait le droit de demander aux pays en question le remboursement des frais d'internement. Dans l'ensemble, on peut considérer que l'internement des soldats a été une contribution utile de notre pays, même si les critiques faites à des camps tels que celui de Wauwilermoos (cf. l'article ci-dessous) sont justifiées. ■

## Presque oublié: Wauwilermoos



(Archivphoto: sk)

Dans le contexte de la commémoration du 8 mai 1945, le nom du camp pénitentiaire d'internés de Wauwilermoos, entouré d'affabulations et oublié de beaucoup, a resurgi.

Le Wauwilermoos est une plaine idyllique située dans l'arrière-pays lucernois. C'est là qu'a été ouvert, en juin 1941, le tristement célèbre camp pénitentiaire. Dans 22 baraques entourées d'une clôture en fils de fer barbelés, il était possible d'héberger quelque 250 internés. Ceux-ci, ou bien avaient commis un délit, ou bien, dans d'autres camps, s'étaient fait remarquer, avaient eu un comportement propre à provoquer des troubles ou avaient tenté de s'enfuir. Au Wauwilermoos, les règles en vigueur étaient plus strictes que dans les autres camps: les internés avaient moins de liberté de mouvement et n'avaient, en règle générale, pas le droit de sortir sans être accompagnés. Alors que dans les autres camps il n'y avait jamais qu'un seul pays représenté, là, on rencontrait toutes les nationalités, ce qui entraînait des difficultés supplémentaires. D'une

part, il pouvait facilement y avoir des conflits et, d'autre part, le commandant du camp devait satisfaire à beaucoup d'exigences.

Ce camp a fait l'objet de critiques pendant la guerre déjà, mais aussi après. Les conditions de vie laissaient effectivement à désirer. Les installations sanitaires étaient déficientes et les conditions hygiéniques précaires. En outre, le commandant du camp, le capitaine André Béguin, a prêté le flanc à la critique. Il passait pour être sévère et grossier dans sa manière de traiter les internés. Il est vrai que les avis sur sa personne divergent, mais il est de fait qu'il s'est rendu coupable de différentes choses. A la fin de la guerre, il a été mis en accusation et déclaré coupable notamment d'escroquerie, d'abus de confiance et d'autorité répétés. Les autorités ont tardé à réagir à la situation déplorable qui régnait dans ce camp: ce n'est qu'au printemps 1944 que les conditions de vie des internés se sont améliorées.

SK ■